

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 FEVRIER 2023

1. Appel nominal
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2022

Enseignement :

4. Demande de subvention au titre du programme Erasmus+
- Informations diverses
 - Questions diverses

*Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 10 février 2023
Dossier n° 1*

APPEL NOMINAL

Monsieur le Maire : je vous propose de procéder à l'appel nominal

*Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 10 février 2023
Dossier n° 2*

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire : je vous propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un de nos membres qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Si cette proposition vous convient, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-15 ;

VU le tableau du conseil municipal de la commune d'Octeville-sur-mer ;

CONSIDERANT

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **de désigner** **XX** qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance du conseil municipal de la commune d'Octeville-sur-mer.

*Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 10 février 2023
Dossier n° 3*

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2022**

Monsieur le Maire : je vous propose de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2022.

Si cette proposition vous convient, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Octeville-sur-mer du 16 décembre 2022 ;

VU le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'adopter** le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la commune d'Octeville-sur-mer du 16 décembre 2022.

Conseil municipal d'Octeville-sur-mer
Séance du 10 février 2023
Dossier n° 4

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME ERASMUS+

M. le Maire : en collaboration avec les équipes enseignantes et un parent d'élèves, l'école maternelle Les Lutins et l'école élémentaire Jules Verne élaborent des projets de voyages en Europe :

- déplacement à Bruges pour l'école maternelle Les Lutins en juin 2023 (déplacement de deux jours pour 23 élèves et 8 accompagnateurs pour un coût estimé à 13 891 €) ;
- déplacement à définir en 2024 pour 30 élèves et 3 accompagnateurs de l'école élémentaire Jules Verne pour un coût estimé à 14 949 € ;
- mise en place d'une « action Jean Monnet » sur 3 ans pour l'apprentissage des initiatives de l'Union Européenne à destination de l'école primaire, pour un coût estimé à 30 000 € ;
- projet de partenariat simplifié pour l'école primaire Jules Verne.

Eu égard à l'intérêt de ce programme pour le développement des enfants des écoles de la commune, je vous propose de m'autoriser à solliciter une subvention d'un montant le plus élevé possible auprès de l'Union européenne, afin de permettre la concrétisation de ces beaux projets.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le projet présenté par l'école maternelle Les Lutins et l'école élémentaire Jules Verne ;

VU le rapport de M. le maire ;

DECIDE :

- **d'autoriser le maire** à solliciter des subventions d'un montant le plus élevé possible auprès de l'Union européenne pour des actions organisées dans le cadre du programme Erasmus+ :
 - o déplacement à Bruges pour l'école maternelle Les Lutins en juin 2023 (déplacement de deux jours pour 23 élèves et 8 accompagnateurs pour un coût estimé à 13 891 €) ;
 - o déplacement à définir en 2024 pour 30 élèves et 3 accompagnateurs de l'école élémentaire Jules Verne pour un coût estimé à 14 949 € ;

- mise en place d'une « action Jean Monnet » sur 3 ans pour l'apprentissage des initiatives de l'Union Européenne à destination de l'école primaire, pour un coût estimé à 30 000 € ;
- projet de partenariat simplifié pour l'école primaire Jules Verne ;
- **d'autoriser le maire** à solliciter une accréditation Erasmus pour l'école maternelle Les Lutins, ainsi que pour l'école primaire Jules Verne ;
- **d'autoriser le maire**, ou son représentant, à signer tout document permettant de concrétiser la présente délibération.